



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E209316

VALABLE JUSQU'AU 24/06/2026

ÉDITÉ LE

02/07/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2023

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 28/06/2023  
15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC NANTES

Siret : 922 183 512 00016

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :  
GROUPAMA 110882970003

Assurance Responsabilité Civile :  
GROUPAMA 110832970003

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : RIALLAND AMENAGEMENT

13 RUE MARCONI  
44110 CHATEAUBRIANT

Téléphone : 07 88 00 27 32

Portable : 07 88 00 27 32

Fax :

Site Internet :

E-mail : maximerialland.entreprise@gmail.com

Responsabilité légale :  
RIALLAND MAXIME ALEXANDRE LUCIEN GÉRANT

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité               | * Date d'attribution |
|-----------|-----------------------------------------------------|----------------------|
| 4131 PROB | Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE | 25/06/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 25/06/2025         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 25/06/2025         |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé                      | 25/06/2025         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.